

	Définitions	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 4	Semestre 7	Semestre 8
Taxe d'études	Taxe d'immatriculation à la HES-SO de CHF 500.- par semestre. Le premier semestre est payable d'avance	CHF 500.- sur facture fin octobre-début novembre	CHF 500.- sur facture fin février	CHF 500.- sur facture fin octobre-début novembre	CHF 500.- sur facture fin février	CHF 500.- sur facture fin octobre-début novembre	CHF 500.- sur facture fin février	CHF 500.- sur facture fin octobre-début novembre	CHF 500.- sur facture fin février
Contribution aux frais d'études	<p>Couvre la participation aux frais suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à disposition de vêtements professionnels et leur entretien par le CHUV • accès aux équipements informatiques et au Helpesk • licences pour les ressources informatiques en ligne • consommables pour les cours pratiques • forfait de 600 impressions/an disponibles sur la carte étudiant • forfait de CHF 100.- par travail de bachelor pour l'accès aux articles payants, via la bibliothèque • tarif préférentiel dans les restaurants du CHUV • cotisation de CHF 10.- reversée à l'ASSIDE • participation solidaire de CHF 10.- versée au Fonds d'entraide 	CHF 200.- sur facture	-	CHF 200.- sur facture	-	CHF 200.- sur facture	-	CHF 200.- sur facture	-
Taxe NAREG	Taxe d'inscription obligatoire au registre GesReg/NAREG, registre national des professions de la santé	-	-	-	-	-	-	-	CHF 130.- déduit de l'indemnité mensuelle de stage de juillet

- En tant qu'étudiant.e en Bachelor en Soins infirmiers en emploi, vous ne touchez pas d'indemnité de stage.
- Les différentes taxes sont perçues sur facture au début de chaque semestre. Les factures vous sont adressées, ou à votre employeur, selon l'accord que vous avez passé avec lui.

- Les factures sont à acquitter dans les 30 jours, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exmatriculation.
- Les situations particulières restent réservées.